

# Festival de l'Ecriture de Terroir et du Roman Régional

\*\*\*

## Concours de romans du Pays de Pallau (85) Règlement

*Dans le cadre du Festival de l'Ecriture de Terroir et du Roman régional, organisé le samedi 11 octobre 2014 à l'Espace Saint-Jacques-de-Compostelle, sous l'égide du Président de la Communauté de communes du Pays de Pallau, le réseau des bibliothèques de ce canton organise un concours de romans.*

*Parallèlement est organisé un concours de contes.*

*Un concours d'affiches est également proposé. L'œuvre du lauréat deviendra le support médiatique et publicitaire du futur festival de l'écriture de terroir et du roman régional du Pays de Pallau.*

Renseignements : [auroregodin ccpallau@gmail.com](mailto:auroregodin ccpallau@gmail.com) ou 09 67 11 72 46.

### **Article 1 - Thème imposé**

#### **Roman de terroir**

- Catégorie « Premier talent » : auteur d'un premier roman régional ;
- Catégorie « Roman de terroir traditionnel » : roman dont le sujet principal évoque la vie rurale avant la seconde guerre mondiale ;
- Catégorie « Roman de terroir contemporain » : roman dont le sujet principal évoque la vie rurale après la seconde guerre mondiale.

Les écrits devront porter sur tout sujet issu du terroir, c'est-à-dire de la vie en milieu rural, et ce quelque soit la région de France.

### **Article 2 – Date limite de participation et formes de textes acceptées**

La date limite de l'envoi des textes est fixée au **15 juin 2014**.

Les romans soumis à ce concours devront avoir été publiés par leurs auteurs dans le courant de l'année écoulée, soit entre le 1<sup>er</sup> juin 2013 et le 15 juin 2014 et comporter un numéro ISBN.

### **Article 3 – Formes de textes rejetées**

Les nouvelles et les récits ne seront pas acceptés.

Les textes devront être inédits, originaux et non publiés.



# Festival de l'Ecriture de Terroir et du Roman Régional

\*\*\*

Aucun signe distinctif ne sera autorisé. Les textes ne devront être ni signés, ni illustrés.  
Tout plagiat ou forme comparable sera exclus.

Les traductions d'ouvrage et les rééditions ne peuvent concourir.

Les ouvrages sous format numérique ou audio ne sont pas acceptés.

## **Article 4 – Conditions de participation**

Concours réservé aux personnes majeures.

Les conjoints et enfants des membres du jury ne peuvent pas participer à ce concours.

La participation est gratuite.

## **Article 5 - Police d'écriture**

Times New Roman ou Arial. Corps 12. Interligne 1,5. Format A4.

## **Article 6 - Conditions d'envoi**

- Dépôt directement à l'Atelier d'équipement intercommunal des bibliothèques du Pays de Palluau – Espace Saint-Jacques-de-Compostelle  
Place de la Caserne  
85670 PALLUAU  
Sur rendez-vous au 09 67 11 72 46.
- Par voie postale : à l'adresse suivante – Communauté de communes du Pays de Palluau  
A l'attention de Madame Aurore Godin  
2, avenue de la République  
85670 PALLUAU

**Les textes seront reliés et en 2 exemplaires.**

**La fiche d'inscription est obligatoire et sera en pièce jointe, dûment complétée et dactylographiée.**

**Les ouvrages ne seront pas retournés aux auteurs et/ou éditeurs.**

## **Article 7 – Droit de propriété des œuvres et exploitation**

L'utilisation du texte, dans le cadre du Festival de l'Ecriture de Terroir et du Roman régional, sera autorisée au nom de la Communauté de communes du Pays de Palluau et de ses partenaires, à compter de sa validation pour la participation au concours de romans du Festival de l'Ecriture de Terroir et du Roman régional du Pays de Palluau.



# Festival de l'Ecriture de Terroir et du Roman Régional

\*\*\*

Les textes, partiellement ou dans leur globalité, pourront servir librement de support médiatique et publicitaire du futur Festival de l'Ecriture de Terroir et du Roman régional du Pays de Pallauau.

## **Article 8 – Forme du jury et résultat du concours**

**Il s'agit d'un prix des lecteurs du Réseau des bibliothèques du Pays de Pallauau.** Les lecteurs liront et classeront en premier lieu les romans selon leur préférence.

Puis, un jury, composé de 6 personnes et présidé par un écrivain de littérature régionale, se réunira et se prononcera de manière définitive sur le classement des ouvrages.

Il sera particulièrement attentif à la qualité et l'originalité, la dramaturgie, mais également à l'écriture, l'orthographe et son utilisation.

Le vote du jury sera définitif et sans appel.

La remise des récompenses se déroulera le 11 octobre 2014 au cours du Festival de l'écriture de terroir et du roman régional du Pays de Pallauau, à l'espace Saint-Jacques-de-Compostelle.

Chaque finaliste s'engage à être présent ce jour-là ou à se faire représenter.

Tout prix non remis deviendra propriété de la Communauté de communes du Pays de Pallauau.

